

## ARRETE

***fixant la composition du jury d'examen des demandes d'admission  
en première année des bachelors universitaires de technologie  
de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Rodez  
Année universitaire 2023-2024***

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-32,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,  
Sur proposition du directeur de l'institut universitaire de technologie de Rodez,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

La composition du jury d'examen des demandes d'admission en première année des bachelors universitaires de technologie (BUT) de l'IUT de Rodez pour l'année universitaire 2023-2024 est fixée comme suit :

#### **Président :**

- Bruno BELIERES, Maître de conférences, Directeur de l'IUT ;

#### **Membres :**

- *Chefs de département :*
  - o Maxime BOUL, Maître de Conférences,
  - o Xavier DONNEZ, Professeur certifié,
  - o François GALASSO, Maître de Conférences,
  - o Casimir Sié KAM, Maître de Conférences,
  - o Isabelle VIDALENC, Maître de Conférences,
- *Enseignants-chercheurs et enseignants :*
  - o Lisa BEZIN, Professeur certifié,
  - o Félicie BONNEFOUS, Professeur agrégé,
  - o Caroline BOUYJOU, Maître de Conférences,
  - o Thierry CALLEC, Maître de Conférences associé,
  - o Ambroise CHAUVET, Maître de Conférences associé,
  - o Philippe DECLOITRE, Professeur certifié,
  - o Clément DELPOUX, Professeur agrégé,
  - o Aurélie DEPERCENAIRE, Professeur agrégé,
  - o Angélique DEVILLERS, Professeur agrégé,
  - o Florence GUILLON, Maître de Conférences associé,
  - o Charles-Henri HARDY, Maître de Conférences,

- Olivier INGREMEAU, Maître de Conférences,
  - Laurence LEVENEUR, Maître de Conférences,
  - Christine MAS-BELLISSENT, Maître de Conférences,
  - Jérôme MATHIEU, Maître de Conférences,
  - Maryline MOLINIER, Maître de Conférences associé,
  - Julien MONCEL, Maître de Conférences,
  - Mathieu PALOSSE, Professeur certifié,
  - Alexandra PAULS-GIRARD, Maître de Conférences,
  - François PELAMOURGUES, Professeur agrégé,
  - Daniel PELISSIER, Maître de Conférences,
  - Didier RASCLE, Maître de Conférences associé,
  - Corinne SERVIERES, Maître de Conférences,
  - Franck SILVESTRE, Maître de Conférences,
  - Isabelle SOULIE, Maître de Conférences associé,
  - Thierry TOUYA, Professeur agrégé,
  - Magali VEAUX, Professeur agrégé,
  - Laurent WEHRLE, Professeur agrégé,
- *Représentant des milieux professionnels :*
- Benoit COURTIN, Directeur des Ressources Humaines, Société BOSCH à Rodez (12).

## Article 2

Le jury peut se constituer en commission correspondant aux divers départements de l'IUT pour l'examen des demandes d'admission dans les formations relevant de chacun de ces départements.

Les commissions sont présidées par le chef du département concerné.

Le jury classe par ordre de mérite les candidats susceptibles d'être admis.

## Article 3

Le directeur de l'IUT est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'IUT ([www.iut-rodez.fr](http://www.iut-rodez.fr)), onglet « Candidatures » de chaque formation.

Fait à Toulouse, le 8 mars 2023

**Le Président de l'Université,  
Hugues KENFACK**

